

(N^o 66.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

Projet de Loi contenant le Budget du Département de l'Intérieur pour l'exercice 1845.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut :

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Département de l'Intérieur, pour l'exercice 1845, est fixé à la somme de cinq millions huit cent vingt-deux mille trois cent soixante-douze francs et quarante centimes (fr. 5,822,372 40 c.), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa promulgation.

Mandons et ordonnons, etc.

Bruxelles, le 21 Février 1845.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) LIEDTS.*

*Les Secrétaires,
HUVENERS,
DE RENESSE.*

**TABLEAU DU BUDGET DU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,
POUR L'EXERCICE 1845.**

NUMÉRO DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	CHAPITRE I^{er}.			
	ADMINISTRATION CENTRALE.			
	<i>Personnel.</i>			
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	»	192,000 »
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.	137,000 »	»	
	<i>Matériel.</i>			
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses	30,000 »	»	
	<i>Frais de déplacement.</i>			
4	Frais de route et de séjour, courriers extraordinaires.	4,000 »	»	
	CHAPITRE II.			
	<i>Pensions et Secours.</i>			
1	Pensions.	150,000 »	»	162,000 »
2	Secours à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves.	5,000 »	»	
3	Secours à d'anciens fonctionnaires ou veuve de fonctionnaires, à d'anciens employés ou veuves d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison d'une position malheureuse.	7,000 »	»	
	CHAPITRE III.			
	<i>Statistique générale.</i>			
1	Frais de publication des travaux de la Direction de la statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales. .	25,000 »	»	40,000 »
2	Part contributive du Gouvernement dans les frais auxquels donnera lieu le recensement général de la population du royaume.	»	15,000 »	
	CHAPITRE IV.			
	<i>Frais de l'administration dans les provinces.</i>			
1	Province d'Anvers.	117,477 »	1,200 »	
2	— de Brabant.	126,275 »	»	
3	— de la Flandre occidentale.	130,757 »	»	
4	— — orientale.	133,448 »	»	
5	— de Hainaut.	140,938 »	5,000 »	
6	— de Liège.	131,330 »	30,000 »	
7	— de Limbourg	103,345 40	1,000 »	
8	— de Luxembourg.	107,691 »	3,000 »	
9	— de Namur	104,263 »	»	

NUMÉRO DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
10	Frais de route et de tournée des commissaires d'arrondissement.	18,500 »	»	
11	1 ^o Somme destinée à l'augmentation, à partir du 1 ^{er} juillet 1845, des traitements des 39 commissaires d'arrondissement, en tenant compte de l'indemnité actuelle dite de milice, d'après les bases indiquées ci-après, avec suppression de tous avantages, autres que les frais de bureau, de commis et de tournée. Il pourra y avoir 4 commissaires d'arrondissement à 6,000 francs; 10 à 5,250; 12 à 4,650; 13 à 4,200.	29,358 »	»	1,251,922 40
	2 ^o Somme destinée à l'augmentation des frais de commis et de bureau dans les Commissariats d'arrondissement, où l'insuffisance de ces émoluments a été constatée.	10,000 »	»	
	<i>Frais de milice.</i>			
12	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils; frais d'impressions et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers; vacations des officiers de santé en matière de milice; primes pour arrestations de réfractaires.	58,340 »	»	
	CHAPITRE V.			
1	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale.	300,000 »	»	340,000 »
2	Complément des frais de confection des plans généraux de délimitation des chemins vicinaux.	»	40,000 »	
	CHAPITRE VI.			
1	Service de santé.	27,000 »	»	45,000 »
2	Académie royale de médecine.	18,000 »	»	
	CHAPITRE VII.			
Unique.	Frais de célébration des fêtes nationales.	30,000 »	»	30,000 »
	CHAPITRE VIII.			
	<i>Eaux de Spa.</i>			
1	Traitement du contrôleur des jeux et autres dépenses.	2,220 »	»	22,220 »
2	Frais de réparation des monuments de la commune de Spa.	20,000 »	»	
	CHAPITRE IX.			
Unique.	Premier quart d'une somme de 200,000 francs, pour frais de construction d'un hôtel pour l'administration provinciale du Luxembourg, à Arlon.	»	50,000 »	50,000 »

NUMÉRO DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	CHAPITRE X. <i>École de médecine Vétérinaire, etc.</i>			
1	Ecole de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'Etat. — Jury d'examen (pour dix mois) . . .	124,580 »	»	148,580 »
2	Subside à la société d'horticulture de Bruxelles. . .	24,000 »	»	
	CHAPITRE XI. <i>Agriculture.</i>			
1	Fonds d'agriculture, destiné au paiement : 1° Des indemnités pour chevaux ou bestiaux abattus pour cause de maladie contagieuse, à raison de : 1/3 de la valeur des bêtes à cornes, moutons et des chevaux employés à l'agriculture, 1/5 de la valeur des chevaux employés à tout autre service. fr. 180,000 2° Des frais des commissions d'agriculture. 20,000 3° Des frais du service vétérinaire. . . 50,000	250,000 »	»	563,000 »
2	Haras et encouragements divers.	313,000 »	»	
	CHAPITRE XII. <i>Milice.</i>			
Unique.	Frais d'impression des listes alphabétiques. . . .	1,600 »	»	1,600 »
	CHAPITRE XIII. <i>Garde civique.</i>			
Unique.	Frais de voyage de l'inspecteur général de la garde civique, des aides-de-camp qui l'accompagnent, et frais de bureau de l'état-major ; achat, réparation et entretien des armes et équipement de la garde civique.	20,000 »	»	20,000 »
	CHAPITRE XIV. <i>Récompenses honorifiques et pécuniaires.</i>			
Unique.	Médailles et récompenses pécuniaires pour actes de dévouement et de courage.	5,000 »	»	5,000 »
	CHAPITRE XV. <i>Légion d'honneur et croix de fer.</i>			
1	Dotation en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires peu favorisés de la fortune ; pensions de 100 francs par personne aux décorés de la croix de fer, non pensionnés d'autre chef, peu favorisés de la fortune; subsides à leurs veuves ou orphelins.	90,000 »	»	100,000 »
2	Subside ou fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles, destiné à être employé à l'époque de l'épuisement de ce fonds.	»	10,000 »	

NUMÉRO DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	CHAPITRE XVI.			
Unique.	Frais d'exécution de la loi du 1 ^{er} mai 1842, relative aux indemnités à accorder pour pertes causées par les événements de guerre.	»	45,000 »	45,000 »
	CHAPITRE XVII.			
	<i>Commerce.</i>			
1	École de navigation.	16,000 »	»	323,500 »
2	Chambres de Commerce	12,000 »	»	
3	Frais divers et frais de rédaction et de publication de la statistique industrielle et agricole.	45,500 »	»	
4	Encouragements pour la navigation à vapeur entre les ports belges et ceux d'Europe, ainsi que pour la navigation à voiles, sans que, dans l'un ni dans l'autre cas, les engagements puissent obliger l'Etat au delà du crédit alloué pour l'année 1844, et sans que les subsidés puissent excéder 40,000 fr. par service.	100,000 »	15,000 »	
5	Primes pour construction de navires.	40,000 »	»	
6	Pêche nationale.	95,000 »	»	
	CHAPITRE XVIII.			
	INDUSTRIE.			
	<i>Dépenses diverses pour le soutien et le développement de l'industrie.</i>			
1	Encouragements à l'industrie.	210,000 »	»	283,000 »
2	Musée de l'industrie nationale.	40,000 »	»	
3	Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, n° 6, sur les fonds provenant des droits de brevets, publications de brevets, frais d'administration (<i>Personnel et matériel</i>).	33,000 »	»	
	CHAPITRE XIX.			
	INSTRUCTION PUBLIQUE.			
	<i>Enseignement supérieur.</i>			
1	Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État; bourses, médailles et subsidés pour le matériel.	621,800 »	»	
2	Frais des jurys d'examen pour les grades académiques.	64,100 »	»	
3	Dépenses du concours universitaire, y compris les frais d'impression des mémoires couronnés. . .	15,000 »	»	

NUMÉRO DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	<i>Enseignement moyen.</i>			
4	Frais d'inspection des athénées et collèges.	7,300 »	»	1,595,200 »
5	Subsides annuels aux établissements d'enseignement moyen et industriel (écoles de Gand et de Verviers), autres que les écoles d'arts et métiers et les ateliers d'apprentissage.	190,000 »	»	
6	Indemnités aux professeurs démissionnés des athénées et collèges.	5,000 »	»	
	<i>Enseignement primaire.</i>			
7	Frais d'inspection; frais des écoles normales et des écoles primaires supérieures; dépenses des cours normaux; encouragements, subsides aux communes et secours; bourses pour les élèves instituteurs des écoles normales adoptées.	672,000 »	»	
8	Subsides pour l'enseignement à donner aux sourds-muets et aux aveugles.	20,000 »	»	
	CHAPITRE XX.			
	SECTION 1^{re}.			
1	Lettres et sciences.	189,000 »	12,000 »	561,350 »
	SECTION 2. — Archives du Royaume.			
2	Frais d'administration (<i>Personnel</i>).	23,750 »	»	
3	— — (<i>Matériel</i>).	2,600 »	»	
4	— de publication des inventaires des archives. .	4,000 »	»	
5	Archives de l'État dans les provinces; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais de copies de documents concernant l'histoire nationale.	15,000 »	»	
6	Location de la maison servant de succursale au dépôt général des archives de l'État.	3,500 »	»	
	SECTION 3.			
7	Beaux-arts.	217,000 »	14,000 »	
8	Exposition nationale et triennale des beaux-arts. .	»	20,000 »	
9	Monument de la place des martyrs.	2,000 »	»	
10	Troisième septième pour l'exécution de la statue équestre de Godefroid de Bouillon.	»	12,500 »	
11	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables.	10,000 »	»	

NUMÉRO DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
12	Subsides aux villes et communes dont les ressources sont insuffisantes pour la conservation des monuments, et Commission royale des monuments. .	36,000 »	»	
	CHAPITRE XXI.			
Unique.	Complément des frais de confection des tables décennales des actes de l'état civil, pour la période de 1833 à 1842, en exécution du décret du 20 juillet 1807, et des articles 69 et 70 de la loi provinciale.	»	25,000 »	25,000 »
	CHAPITRE XXII.			
Unique.	Dépenses imprévues et travail extraordinaire. . .	18,000 »	»	18,000 »
	Totaux. . . fr.	5,523,672 40	298,700 »	5,822,372 40